

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 24 JUIN 2021

ARRETE N° 46/2021

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT A TOUS LES VEHICULES DEVANT LES
CONTENEURS A VERRES – PARKING DU CIMETIERE A COMPTER DU 24 JUIN 2021**

Le Maire de la Commune de Villiers sur Morin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relatif aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L325-1 et suivants ; R 417-1 à R 417-10 -10°, R 110-1, R110-2, R411-5 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (Livre I - 8^{ème} partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié) ;

Considérant que pour permettre au camion de vider les conteneurs, et afin de laisser libre le stationnement, il y a lieu de mettre en place un stationnement interdit devant les conteneurs à verres sur le parking du cimetière.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit devant les conteneurs à verres sur le parking du cimetière à compter du 24 juin 2021.

Article 2 : Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 : Des barrières seront mises en place pour interdire l'accès.

Article 4 : Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Crécy la Chapelle ;
- Le service de la police municipale ;
- Les services techniques

Fait à Villiers sur Morin, le 24 Juin 2021

Publié le ...24.06.2021...

Notifié le ...24.06.2021.....

Acte rendu exécutoire (article 2 de la loi du 02 Mars 1982 modifié)

Le Maire,

Mme Agnès AUDOUX

